



TIMBRES PASSION 2026

Hyères-les-Palmiers

Règlement du championnat de France jeunesse

Challenge Pasteur 2026



Article 1 – Le Championnat de France des Jeunes Philatélistes – Challenge Pasteur se tiendra dans le cadre de l'exposition Timbres Passion 2026 du 23 au 25 octobre au Forum du Casino-Hyères-les-Palmiers (Var).

Article 2 – Le championnat est ouvert exclusivement aux jeunes philatélistes, membres des associations fédérées, **nés après le 1^{er} janvier 2005**. Les collections présentées devront avoir obtenu au moins 60 points (BA) dans une exposition de niveau 2 (régional), elles pourront avoir concouru en exposition internationale.

Le passeport philatélique qui les accompagnera **devra** être à jour et **avoir été visé par un juré national jeunesse**. Elles comporteront un nombre entier de cadres de 16 feuilles en respectant les minima suivants en fonction des catégories d'âge :

- les jeunes nés en 2010 et suivantes seront évalués en division A avec un minimum de 16 pages
- les jeunes nés de 2007 à 2009 inclus seront évalués en division B avec un minimum de 32 pages
- les jeunes nés de 2004 à 2006 inclus seront évalués en division C avec un minimum de 48 pages.

Article 3 – Les collections seront réparties selon les classes de compétition définies dans l'article EXP/17 du règlement général des expositions de la FFAP, hormis la classe ouverte, qui fait l'objet d'un concours particulier dénommé « Trophée Léonard de Vinci »

Article 4 – Le jury, de compétence nationale, sera nommé et organisé par la F.F.A.P. Il pourra, s'il l'estime justifié, transférer une collection dans une autre classe que celle indiquée par les organisateurs. Les délibérations des jurés seront secrètes et ses décisions seront sans appel.

Article 5 – Le jury évaluera chaque collection mise en compétition. Ainsi, un palmarès général du championnat sera proclamé avant la clôture de l'exposition, le dimanche 25 à 15h. En outre, il attribuera le Challenge Pasteur selon les dispositions prévues dans l'article 6.

Article 6 – Le jury attribuera le Challenge Pasteur au groupement dont les deux meilleures collections totaliseront le plus grand nombre de points décernés par le jury. Il ne sera pas pris en compte le nombre de points obtenus par toutes les autres collections présentées par le groupement. Le jury ne prendra pas non plus en compte les **collections ayant déjà obtenu** précédemment des médailles de « **Grand Vermeil** » en compétition nationale et internationale dans la même classe d'âge **ainsi que les collections lauréates des précédentes mises en compétition du Challenge Pasteur**.

Article 7 – Le Challenge est remis en compétition, normalement deux ans plus tard, à moins qu'il ne s'agisse d'une cinquième attribution ou d'une troisième attribution consécutive à un même groupement, auquel cas il est attribué définitivement à ce groupement. Dans ce cas, le renouvellement du Challenge est assuré par le Groupement Philatélique Dolois, créateur du concept « Challenge Pasteur » en 1983, à l'initiative d'André Bourcet et de Jean-Yves Mauvais.

Article 8 -L'engagement d'au moins un jeune d'un groupement à l'une des compétitions jeunesse de Timbres Passion 2026 Hyères-les-Palmiers implique pour ce groupement une participation financière de soutien d'un minimum de 60 euros (soixante euros). Elle sera versée aux organisateurs au moment de l'inscription.

Article 9 -La participation au championnat de France Jeunesse Challenge Pasteur 2026 implique l'acceptation pleine et entière de toutes les clauses du règlement. Le Comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications ou compléments qu'il jugerait nécessaires.